

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_018 - ANIMATIONS SPORTIVES DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANS POUR L'EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE DE PARAY-LE-MONIAL DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

Par délibération du 17 décembre 2018, la Communauté de communes a défini l'intérêt communautaire de sa compétence relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs. A cet égard, relève du Grand Charolais la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion « des équipements sportifs de proximité de type agospace, terrains multisports, [...] ».

C'est dans ce cadre que Paray-le-Monial a sollicité la Communauté de communes pour la construction et l'aménagement d'un équipement multisports sur le site des Sables.

Après consultation des usagers et en concertation avec la commune, le projet consiste en la transformation d'une plateforme goudronnée en équipement multisports de proximité : terrain de football 5*5 aux normes FFF (avec revêtement en gazon synthétique), terrain de basket 3*3 aux normes FFBB et mini-terrain polyvalent pour les plus jeunes. Les clubs sportifs locaux seront associés au travers de conventions d'utilisation.

La création de cet équipement multisports de proximité répond à trois objectifs :

- Encourager et renforcer les pratiques sportives de proximité ;
- Favoriser les sports d'équipes ;
- Développer l'engagement citoyen au travers de responsabilités associatives ;

Pour mener à bien ce projet, le Grand Charolais sollicite des financements auprès de :

- L'État au titre de la Dotation d'Équilibre des Territoires Ruraux (DETR) ;
- L'Agence Nationale du Sport au titre de son appel à projets « 5 000 équipements multi-sports de proximité » ;
- Le Département de Saône-et-Loire au titre de son appel à projets « territoires 2023 » ;

Le tableau ci-dessous détaille le budget de l'équipement :

Charges HT		Produits HT		
Terrain de foot 5*5 aux normes FFF	65 530 €	CD71	10 000 € (notifiés)	8,12%
Terrain de basket 3*3 aux normes FFBB	7 697 €	DETR – DSIL 2023	49 243 €	40%
Terrain mini foot basket	15 305 €	ANS	39 244 €	31,88%
Forfait chantier	2 577 €			
Terrassement	20 000 €	Le Grand Charolais	24 622 €	20%
Grillage	12 000 €			

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

périphérique				
	123 109 €			

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences du Grand Charolais,

Vu la décision du Président n°2022-72 en date du 28 décembre 2022 portant sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire au titre de l'appel à projet « territoires 2023 »,

Vu la décision du Président n°2023-06 en date du 15 février 2023 portant sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,

Considérant la demande de la commune de Paray-le-Monial adressée le 25 février 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le projet d'équipement multi-sport de proximité à Paray-le-Monial tel que présenté ci-dessus ,

- d'approuver son budget et la demande de subvention d'un montant de 39 244 € auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre des « 5 000 équipements multi-sports de proximité »,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 57	Votants : 68

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais